Coopérative d'idées
& Fabrique de projets

CHARTE DES BÉNÉVOLES

Mis à jour en Novembre 2024

Bénévoles

Personnes avec des compétences différentes qui participent à la vie associative de VHB par différents biais.
Le bénévolat est libre, gratuit, volontaire et non soumis à des règles de subordination.
Aucun contrat au sens juridique du terme n'est instauré. Cependant il y a des **règles du jeu** à respecter.
Cette charte a été construite avec les bénévoles présents au sein de VHB de 2014 à 2016.

VHB

"Centre de proximité en milieu rural particulièrement pratique, utile et apprécié qui a besoin de bénévoles pour fonctionner"
Parole de bénévole lors de la soirée d'échanges de 2014

34 bénévoles

Conseil d'administration 13 membres

Comité de présidence 4 membres

7 salariés
+ 23 animateurs pour les accueils de loisirs

VHB est un équipement de proximité, ouvert à l'ensemble des habitants, offrant accueil, animation, activités.

S'inspirant des valeurs de dignité, solidarité et démocratie, VHB est un lieu d'initiatives, d'échanges et de rencontres.

VHB développe ses services et ses activités en fonction d'un projet social élaboré avec les habitants, qui jouent un rôle central dans les choix et les orientations.
Le territoire de VHB couvre le Haut Beaujolais et la Haute Vallée d'Azergues (15 communes).

Missions Projet 2021-2025

- **VHB, DES LIEUX OÙ L'ON EST ACCUEILLI, OÙ L'ON PEUT S'INFORMER, S'ORIENTER**
- **VHB, DES LIEUX OÙ L'ON SE RENCONTRE, CRÉE DES LIENS DE PROXIMITÉ & OÙ L'ON S'ENTRAIDE**
- **VHB, DES LIEUX OÙ L'ON PEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉ & OÙ PEUT SE MOBILISER**

LA PLACE DES BÉNÉVOLES DANS LE PROJET ASSOCIATIF

- Issus des échanges de la soirée bénévoles de 2014 -

Chacun peut trouver sa place en fonction de ses compétences, ses envies, le temps disponible qu'il souhaite proposer.

Être bénévole à VHB ce peut être :

- Proposer une activité ou participer régulièrement ou ponctuellement à l'animation d'une activité
- Être membre du conseil d'administration pour mettre en oeuvre le projet de l'association, assurer le suivi des actions
- Piloter le projet de l'association en devenant membre du comité de présidence ou du bureau
- Aider pour l'organisation d'événements cinéma, journées événementielles, courrier...
- Apporter un appui spécifique (création, informatique...)
- Participer à la diffusion des informations : faire connaître le centre et ses activités

VHB S'ENGAGE À L'ÉGARD DE SES BÉNÉVOLES À

RÉFÉRENT PROFESSIONNEL

NOM/PRÉNOM ..... FONCTION .....

MAIL .....

En matière d'information

- Informer sur les finalités et le fonctionnement de l'association
- Faciliter des rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les habitants

En matière d'accueil et d'accompagnement

- Accueillir par une rencontre entre le bénévole et le référent professionnel pour échanger sur la proposition de bénévolat, les motivations, l'association et ses besoins ainsi que la charte des bénévoles
- Un lien est maintenu ensuite entre le bénévole et le référent professionnel qui reste à l'écoute et en soutien. Dans ce cadre, des formations et de la documentation peuvent être proposées
- Les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole sont définies avec l'aide d'un référent professionnel
- Une rencontre avec la directrice ou un membre du CA peut être proposée ou demandée
- Le passeport bénévole peut être proposé ainsi qu'une aide dans les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience, ...

En matière de protection assurantielle

Garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

LES BÉNÉVOLES S'ENGAGENT ENVERS VHB À

- ☐ **Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association** (la cotisation est facultative)
- ☐ **Se conformer à ses objectifs**
- ☐ **Respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur**
- ☐ **Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités définis conjointement avec le référent professionnel de façon annuelle**
- ☐ **Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun**

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Signatures

Fait le , à | **Comité de présidence** | **Référent professionnel** | **Bénévole (coupon retour)**